CLE
NAPPES PROFONDES
DE GIRONDE

2025-002

Bureau de la Commission locale de l'eau
Réunion du 13 janvier 2025

Avis sur la demande de reconnaissance de l'Institution Adour en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin pour les aquifères captifs du sud du Bassin aquitain

Etaient présents :

Collège des élus :
Madame **COUTURIER** (Conseil Départemental de la Gironde)
Messieurs **DUCOUT** (Association des Maires de Gironde) – **CHAUSSET** (Bordeaux Métropole) et **GHESQUIERE** (EPTB Nappes profondes de Gironde)

Collège des usagers :
Madame **MEKKIOUI** (Chambre d'Agriculture de la Gironde)
Monsieur **NICOLAS** (CREPAQ)

Collège des administrations :
Madame **PASCAUD** (DDTM de la Gironde)
Monsieur **GUIMON** (Agence de l'eau Adour-Garonne)

Etaient excusés pour le compte des membres de la CLE :
Mesdames **CASSOU-SCHOTTE** (Bordeaux Métropole, pouvoir donné à M. GHESQUERE) – **GIRAUD** (ARS Nouvelle Aquitaine)
Monsieur **ALEZINE** (SEPANSO)

Assistaient également à la réunion :
Mesdames LARBODIE et BRICHE (Département de la Gironde) – LAURENT, VACELET et EROSTATE (SMEGREG)
Messieurs de GRISSAC et LAFFICHER (SMEGREG)

✧ ✧ ✧

Etablissement public territorial de bassin (EPTB) pour l'Adour, l'Institution Adour (IA) est la structure porteuse du SAGE des eaux souterraines de Gascogne et a sollicité sa reconnaissance en tant qu'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) sur un périmètre "aquifères captifs de Gascogne".

La procédure de labellisation prévoit la consultation des Commission locales du territoire du périmètre du futur EPTB avant décision du Comité de bassin.

Bien que le périmètre sur lequel est demandé la labellisation ne recoupe pas celui de notre SAGE, le préfet coordonnateur de bassin a jugé pertinent de consulter la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Pour mémoire, périmètre d'un Etablissement public territorial de bassin est défini par :

- un territoire, c'est-à-dire une emprise spatiale ;
- des ressources (un cours d'eau et/ou une ou des nappes).

Le périmètre sur lequel l'Institution Adour souhaite être reconnu en tant qu'EPTB englobe :

- l'emprise spatiale du SAGE des eaux souterraines de Gascogne, qui jouxte le périmètre de notre SAGE, couvre 19 000 km² et 1 283 communes des départements du Gers, des Landes, des Pyrénées Atlantiques et des Hautes Pyrénées,
- les nappes rencontrées depuis le 1er niveau aquifère captif jusqu'à la base du Crétacé supérieur.

Avis, formulé à l'unanimité des membres du bureau de la CLE présents ou représentés, les services de l'Etat amenés à instruire le dossier ne participant pas au vote :

Considérant :

- la pertinence du périmètre sur lequel est sollicité la labellisation ;
- l'intérêt :
  - ✓ de voir labellisé en tant qu'EPTB un autre acteur impliqué dans la gestion des nappes profondes avec lequel échanger des retours d'expérience ;
  - ✓ d'une représentation renforcée des acteurs de la gestion des eaux souterraines auprès des instances à commencer par le Comité de bassin ;
  - ✓ d'une meilleure prise en compte des nappes profondes dans les visions des futurs des territoires et notamment dans le contexte du changement climatique ;
  - ✓ de voir s'organiser une gestion des nappes profondes organisée au-delà du territoire girondin ;

Le bureau de la CLE du SAGE des Nappes profondes de Gironde émet un avis favorable à la reconnaissance de l'Institution Adour en tant qu'Etablissement public territorial de bassin pour les aquifères captifs de Gascogne.

Bordeaux, le 21 janvier 2025

Le Président

Pierre DUCOUT